



CONVOCATION

Montréal, 28 mai 2007

Cher collègue,

C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à la prochaine Assemblée générale qui se tiendra à Amsterdam, Pays-Bas, du 15 au 19 octobre 2007. Vos hôtes seront BosBros. Film-TV Productions, Lemming Film, Holland Film et Cinekid Festival. Nous espérons que vous pourrez vous joindre à nous ou être représenté à cet important rendez-vous.

1. Formulaire d'inscription : Le formulaire d'inscription, ci-joint, doit être envoyé, dûment rempli et signé, à BosBros. Film-TV Productions par télécopieur (+ 31 20 5244040) avec copie conforme au CIFEJ (+ 1 514 284 0168) le plus tôt possible ou au plus tard le 15 juin. Veuillez aussi faire parvenir, par courrier électronique si possible, une photo couleur pour votre accréditation à info@bosbros.nl. Vous recevrez une lettre de confirmation par courrier électronique que vous devrez présenter à l'hôtel pour accréditation.

2. Frais d'inscription: Les membres du CIFEJ devront payer des frais d'inscription de 400 Euros (n'incluant pas les frais de transaction de carte de crédit de 5% du montant total). Ces frais de €400 comprennent 4 nuits d'hôtel et la plupart des repas (petits-déjeuners, pauses-café, deux déjeuners et deux dîners) ainsi que le transport local et une agréable croisière sur le canal.

3. Frais de transport : Tous les délégués doivent assumer leurs frais de transport entre leur pays d'origine et Amsterdam, Pays-Bas (l'aéroport d'Amsterdam est Schiphol Airport, code AMS). Notre hôte se chargera du transport de l'aéroport à l'hôtel.

4. Visa : Chaque participant est responsable de vérifier avec l'ambassade néerlandaise de son pays si un visa de touriste est nécessaire et, si oui, d'obtenir ce visa d'entrée. Le Secrétariat et notre hôte vous fourniront les lettres d'invitation officielles nécessaires, mais assurez-vous d'en faire la demande au Secrétariat par courrier électronique le plus tôt possible ou au plus tard le 15 juin.

5. Participation à l'Assemblée générale : Seuls les membres qui auront acquitté leur frais d'adhésion (membres en règle) pour l'année 2007 auront droit de vote (voir Statuts, Article 7.2, et Règlements, Article II-2.3).

6. Procuration : Un membre en règle qui est dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée générale peut permettre à un autre membre en règle de voter par procuration en son nom. Nous vous ferons parvenir une liste des membres en bonne et due forme en date du 1^{er} septembre. Le Secrétariat doit être avisé de cette procuration par écrit 10 jours avant l'Assemblée.

CIFEJ



7. Élections : Au début du mois de septembre, nous vous ferons parvenir la liste des membres qui se présenteront à l'élection, ou à une réélection. À compter du 15 septembre, vous pourrez aussi consulter notre site Internet, www.cifej.com, pour en connaître davantage sur ces candidats

8. Statuts et Règlements : Deux mois avant l'Assemblée générale, vous recevrez les modifications suggérées aux Statuts et Règlements, tel que mentionné dans l'Article 11.3 des Statuts et Règlements.

10. Ordre du jour : L'ordre du jour vous sera envoyé la première semaine de juin. Veuillez prendre note que vous avez jusqu'à trois mois (au plus tard le 15 juillet) avant l'Assemblée générale pour proposer un point à l'agenda, tel qu'indiqué dans le Règlement 2.2.2.

Si vous avez des problèmes ou des questions, ou si vous avez des suggestions concernant l'ordre du jour, ou les activités parallèles, n'hésitez pas à nous contacter au Secrétariat général de Montréal.

Nous espérons vous revoir nombreux et accueillir tous les membres du CIFEJ, anciens et nouveaux. Nous remercions nos hôtes néerlandais de leur coopération et leur généreux soutien.

Athina Rikaki
Présidente

René Malo
Secrétaire Général

Jo-Anne Blouin
Directrice exécutive

N.B. Vous pouvez trouver les Statuts et règlements du CIFEJ sur notre site internet : www.cifej.com

P.j. Horaire des activités
Formulaire d'inscription

CIFEJ est membre de UNESCO-CICT

